

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 24 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Octobre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MORACCHINI	à	M. CASASOPRANA
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme PERES	à	Mme PASQUALAGGI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. TOMI, ZUCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Octobre 2011

Délibération N°2011 / 262

**Tarifications complémentaires applicables aux spectacles culturels programmés par le
Théâtre Municipal.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération N° 2009/147 du 29 juillet 2009 modifiée par la délibération N°2010/157, le Conseil Municipal a approuvé les tarifications applicables aux spectacles programmés par le Théâtre municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de compléter ce dispositif en adoptant les dispositions suivantes :

- Application pour les étudiants de l'Université de Corse suivant un cursus Arts du Spectacle d'un tarif Jeune Public pour six spectacles par saison (2 spectacles de Tarif A, 2 spectacles Tarif B, 2 spectacles Tarif C)
- Application d'une gratuité pour les enseignants chargés de cours du cursus Arts du Spectacle de l'Université de Corse.
- Possibilité d'accueillir les enfants des CLSH et leurs accompagnants de la ville d'Ajaccio aux représentations Jeune Public, gratuitement.
- Possibilité de délivrer des invitations nominatives en sus des gratuités prévues par délibération et des gratuités prévues conventionnellement (exemple Places attribuées à la Production figurant dans les contrats de cession, de co-réalisation ou de partenariat) pour un maximum de places équivalant à 10% maximum de la jauge. En effet aucune délibération ne prévoit l'application de gratuités qui sont ordinairement accordées par les théâtres : Protocole, partenaires institutionnels et médias.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver la mise en place des tarifications ci-dessus exposées et ce à compter du 1^{er} novembre 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame Anne-Marie Luciani, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,**

Vu La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la Loi d'orientation du 92.125 du 6 février 1992,
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 21 octobre 2011.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La mise en place à compter du 1^{er} novembre 2011 de tarifications complémentaires pour les spectacles culturels programmés par le Théâtre municipal.

AUTORISE Monsieur le MAIRE

à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition,

DIT

Que les recettes correspondantes seront imputées au Budget de la Ville

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI